Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA AURIAC-L'EGLISE
Numéro du lot	fd15-137
COMMUNE(S)	AURIAC-L'EGLISE
Massif chevreuil	Alagnon et Sianne
Massif cerf	UG Vallée de l'Alagnon

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	ANDRAUD Maxime
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	4 Rue du Pré Mongeal, 15000 AURILLAC
Téléphone (fixe et portable)	0672508235
Courriel	fd15-137@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 805.00	Surface Totale: 1749.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2022 / 2023

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	29	51	9	89	15		
Réalisation année précédente	38	51	0	89	15		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Hausse				Stabilité		
Attribution théorique					18		
DEMANDE 2022 / 2023	32	58		90	15		

Fait le lundi 28 février 2022 à AURILLAC Signature